

VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Procès Verbal

Réunion du 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Jacqueline BEAUCOURT- FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Drépha HAFID - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE et M. Jean-Claude RIBU - Roland PILON - Bernard FOULON et Pascal SENSE.

A donné procuration :

Mme Joëlle FONTAINE a donné procuration à M. Jean Michel LEGRAND.

Mme Sylvette BARROIS-DELABY a donné procuration à M. Pascal SENSE.

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Audrey AROUS – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---oOo---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 6 septembre 2024.
2. Compte Epargne Temps au CCAS.
3. Bilan du banquet des aînés et de la semaine bleue.
4. Animation du goûter dansant 2025 : choix de l'animateur.
5. Choix du transporteur : voyage des aînés du 15 mai 2025.
6. Programmation des animations séniors 2025.
7. Organisation de la distribution des colis de Noël 2024.
8. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 13 novembre 2024.

Ouverture de la séance à 14 h 30.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 6 SEPTEMBRE 2024

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE EPARGNE TEMPS AU CCAS

Monsieur le Président souhaite apporter quelques précisions sur le Compte Epargne Temps à la demande de Florence CORDONNIER, responsable du CCAS. En effet, une délibération instaurant un Compte Epargne Temps pour les agents de la Ville d'Auchy les Mines et incluant l'agent du CCAS a été validée en réunion de Conseil Municipal le 4 novembre 2016 voir annexe 1.

3. BILAN DU BANQUET DES AINES ET DE LA SEMAINE BLEUE

Monsieur le Président expose à l'assemblée le bilan positif du banquet des aînés tant sur le plan qualitatif que sur le plan financier. Suite à la mise en place d'une tarification pour tout désistement à la participation au banquet des aînés (hors hospitalisation/maladie) après le 27 septembre, nous remarquons cette année une nette diminution des absences par rapport à 2023 (3 absences non justifiées cette année contre 29 l'an dernier).

Donc une baisse du gaspillage alimentaire et des repas facturés non consommés.

CCAS – BILAN BANQUET DES AINES du 6 octobre 2024

Dépenses	Coût
Boulangerie CORDIER	414,00 €uros
Boulangerie LAURENT	357,48 €uros
Orchestre Chris et Saxe	924.00 €uros
Carrefour	1 265.12 €uros + 101,63 €
Promocash Verquin	227,12 €uros
Sana Flowers	30.00 €uros
La réserve aux fleurs	30.00 €uros
Traiteur David et Olivier *	7000 €uros
Cash boissons	559.48 €uros
TOTAL	10 908.20 €uros

*Facturation sur 280 repas soit 38.95 € par personne
(hors frais de fonctionnement)

(dépenses 2023 : 10 101,12 € pour 251 repas soit 40,24 €/pers)

Monsieur le Président développe ensuite le bilan de la semaine bleue 2024 ainsi que le bilan 2024 des différentes animations pour les séniors.

Bilan des dépenses SEMAINE BLEUE 2024

Atelier ART FLORAL le 9 octobre à la MPT : animé par Isabelle, La réserve aux fleurs.

Création d'une composition florale pour un groupe de 9 stagiaires retraités alciaquois. Chacun est reparti avec sa composition. Gratuit.

Coût pour le CCAS : animation et végétaux = 216 Euros.

Atelier JEUX INTERGENERATIONNELS le 9 octobre à la Salle St Michel :

Jeux de sociétés et animation crêpes entre les aînés et les jeunes alciaquois (avec le comité des fêtes et le service jeunesse).

Coût pour le CCAS (alimentaire Carrefour) = 164,98 €

Goûter dansant le 11 octobre à la Salle des fêtes St Michel :

120 participants ont participé gratuitement au goûter dansant.

Dépenses pour le CCAS : 851,12 Euros (goûter + animation).

Randonnée solidaire pour OCTOBRE ROSE le samedi 26 octobre :

Le CCAS partenaire du comité des sports.

Bénéfice au profit de PREVART soit 431 Euros.

Atelier NUTRITION avec DEFI AUTONOMIE SENIORS :

6 séances de 2 heures à la MPT, conseils en nutrition et en santé.

13 participants séniors. GRATUIT.

(financé à 100 % par la Conférence des financeurs soit 1920 euros).

Atelier numérique SANTE avec DEFI AUTONOMIE SENIORS :

Annulé et reporté en 2025, en attente d'un animateur formé à la thématique.

DEPENSE TOTALE POUR LE CCAS = 1232.10 €

BILAN 2024 : ANIMATIONS SENIORS - CCAS

Défi Autonomie Séniors : **SOMMEIL**

- 3 séances de 2 heures en février 2024 (total 6 heures)

Brain Up : **BIEN SE SOIGNER & RENFORCER SES DEFENSES IMMUNITAIRES**

- 5 séances de 2 heures en mars 2024 (total 10 heures)

Défi Autonomie Séniors : **VITALITE**

- 6 séances de 2 heures en mai/juin 2024 (total 12 heures)

Défi Autonomie Séniors : **NUTRITION**

- 6 séances de 2 heures en septembre/octobre 2024 (total 12 heures)

---oOo---

UROC : **Economie d'énergie et gestion budgétaire** (familles précaires)

- 2 séances de 2 heures en novembre 2024 (total de 4 heures)

TOTAL = 44 heures

Coût horaire de 155 euros soit 6820 euros d'économisés pour le CCAS, la totalité des interventions est financée par la CONFERENCE DES FINANCEURS.

4. ANIMATION DU GOUTER DANSANT 2025 : CHOIX DE L'ANIMATEUR

- Délibération n°2024-021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la semaine bleue se déroulera cette année sur le plan national du 1er au 12 octobre 2025. Il propose de renouveler cette année l'après-midi dansant avec goûter qui rencontra un vif succès l'an dernier auprès de nos aînés. La date retenue sera le vendredi 10 octobre 2025 à la salle St Michel, place Jean Jaurès. L'entrée sera gratuite et proposée aux personnes âgées d'AUCHY LES MINES de 60 ans et plus. Il présente plusieurs propositions d'animation et la Commission porte son choix sur Monsieur Philippe DELIGNY de l'ORCHESTRE ARPEGE.

La Commission Administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat de Monsieur Philippe DELIGNY, ORCHESTRE ARPEGE, sise 59 rue Pasteur 62122 LABEUVRIERE, animateur musical, pour la prestation du goûter dansant le vendredi 10 octobre 2025 d'un montant de 600 €uros TTC (six cents Euros).

5. CHOIX DU TRANSPORTEUR : VOYAGE DES AINES DU 15 MAI 2025

- Délibération n°2024-022

Monsieur le Président expose à l'assemblée le programme du VOYAGE DES AINES à BAILLEUL qui aura lieu le JEUDI 15 MAI 2025 : la visite des Jardins botaniques et médicinales et le repas dansant au restaurant CHEZ REGIS à BAILLEUL. Cette journée est proposée aux personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées à AUCHY LES MINES, à leur conjoint plus jeune ainsi qu'aux élus du Conseil Municipal et du CCAS d'AUCHY LES MINES. Il présente les devis de transport des différentes compagnies.

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de transport pour le VOYAGE DES AINES du JEUDI 15 MAI 2025 par les autocars JULES BENOIT, sise PA des oiseaux, rue descolibris, BP 193 – 62304 LENS Cédex.
- DECIDE de payer le montant de la prestation fixé par les autocars JULES BENOIT.

6. PROGRAMMATION DES ANIMATIONS SENIORS 2025

Monsieur le Président annonce la programmation des animations seniors pour l'année 2025 mis en place par le CCAS ;

PROGRAMME ANIMATIONS SENIORS 2025

Défi autonomie seniors :

Atelier mémoire :

Les jeudis 6, 13, 20 et 27 mars + 3 avril de 9 h 30 à 11 h 30

Atelier Mobilité/sécurité routière :

Les jeudis 12 et 19 juin de 9 h 30 + 14 h à 16 h + jeudi 26 juin de 9 h 30 à 11 h 30

Webinaire collectif sur une thématique santé à définir (reste à programmer)

---oOo--

SEMAINE BLEUE :

Voyage des aînés à BAILLEUL (jardins botaniques et repas dansant CHEZ REGIS) le jeudi 15 mai 2024

Banquet des aînés le dimanche 5 octobre

Atelier floral : le mercredi 8 octobre matin

Goûter dansant : le vendredi 10 octobre

Les jardins d'Iroise de Mazingarbe : information et jeux le mardi 14 octobre après-midi

Octobre rose : samedi 25 octobre

Atelier Santé Numérique (défi autonomie seniors) :

Les jeudis 11, 18, 25 septembre de 9 h 30 à 11 h 30 + 9 et 16 octobre de 9 h 30 à 11 h 30

7. ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL 2024

Madame Anne-Marie CRETON rappelle à l'assemblée l'organisation de la distribution des colis de Noël aux aînés et aux personnes en situation de handicap :

La distribution des colis se tiendra le jeudi 5 décembre 2024 à la salle St Michel, Place Jean Jaurès de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h. et le vendredi 6 décembre au complexe omnisports, rue de Douai de 14 h à 16 h 30.

La livraison des colis par la Sté VALETTE aura lieu le mercredi 4 décembre 2024 (une partie à la salle des fêtes St Michel et une autre au complexe omnisports Paul BARROIS).

Par ailleurs, la distribution des colis de Noël aux chômeurs par les membres du CCAS aura lieu à la salle des fêtes St Michel, place Jean Jaurès le lundi 16 décembre de 15 h. à 16 h. Les colis seront préparés le matin dès 10 heures. 14 h 15 h

Madame Carine LEGRAND se propose d'établir un tableau avec les dates et horaires pour les membres du CCAS volontaires à la distribution des colis qui sera ensuite transmis par mail à chacun.

8. QUESTIONS DIVERSES

Madame CRETON rappelle à l'assemblée qu'il y a eu beaucoup de personnes qui se sont inscrites au goûter dansant et qui ne sont pas venues, ni excusées, cela pose un problème logistique quant aux commandes passées ainsi qu'au niveau des dépenses.

Après réflexion, l'assemblée décide d'élargir la délibération prise concernant la tarification des repas pour les personnes absentes au banquet à celle du goûter dansant.

➤ Délibération n°2024-023

Monsieur le Président, après avoir exposé le bilan positif du banquet des aînés 2024 et notamment la maîtrise des coûts alors que le nombre de convives ne cesse de croître, souhaite élargir la délibération n°2023-68 au goûter dansant.

En effet, cette année, le nombre d'absents au banquet des aînés a nettement diminué justifiant de l'efficacité de la décision de la commission administrative du CCAS. Par conséquent, un tarif sera mis en place dès janvier 2025 concernant les conjoints extérieurs et les personnes absentes au goûter dansant de la Semaine Bleue.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Banquet des aînés : 30 euros dès 2025 pour les compagnes ou compagnons des aînés alciaquois domiciliés hors AUCHY LES MINES ainsi que pour les personnes absentes sauf hospitalisation.

- Goûter dansant : 10 euros pour les compagnes ou compagnons des ainés alciaquois domiciliés hors AUCHY LES MINES ainsi que pour les personnes absentes sauf hospitalisation.

Vu l'exposé de Monsieur le Président, La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le prix du repas au banquet des ainés à 30 euros dès 2025 pour les compagnes ou compagnons des ainés alciaquois domiciliés hors AUCHY LES MINES ainsi que pour les personnes absentes sauf hospitalisation.
- Fixe le prix du goûter dansant des ainés à 10 euros dès 2025 pour les compagnes ou compagnons des ainés alciaquois domiciliés hors AUCHY LES MINES ainsi que pour les personnes absentes sauf hospitalisation.

Madame CRETON informe l'assemblée, qu'en tant que référent aux VIF (violences intra familiales), elle s'est rendue à la réunion partenariale de la CABBALR du 7 novembre dernier, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Substitut du Procureur et des élus de la CABBALR ; et qu'une campagne de sensibilisation contre les VIF démarre le 25 novembre prochain. A cette occasion des fourreaux à pain et des sacs à pharmacie ont été distribués aux commerçants partenaires de cette action : les pharmacies OSSET et de la Porte des Flandres ainsi que les boulangeries CORDIER et LAURENT, nous les en remercions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Monsieur le Président,

Jean Michel LEGRAND